

Pollution : Anne Hidalgo et Jean-Paul Huchon demandent de nouveau la circulation alternée

Pour le cinquième jour consécutif, Paris devrait connaître un nouveau pic de pollution demain. Anne Hidalgo, Maire de Paris, et Jean-Paul Huchon, Président de la Région Ile-de-France, demandent de nouveau à l'Etat de mettre en place des mesures d'urgence, dont la circulation alternée.

Alors que nous sommes à la veille d'un important chassé-croisé de véhicules lié aux départs en congés, AIRPARIF prévoit que le pic de pollution à l'ozone, qui touche la capitale depuis quatre jours, se poursuivra samedi, entraînant le maintien de la procédure d'information du public.

Aussi, une nouvelle fois, Anne Hidalgo, Maire de Paris, et Jean-Paul Huchon, Président de la Région Ile-de-France, demandent à l'Etat de mettre prendre sans délai des mesures de restriction des émissions liées au trafic routier : le contournement de l'Ile-de-France par les poids-lourds de transit, la réduction des vitesses de circulation sur les autoroutes et voies rapides, ainsi que la mise en place de la circulation alternée.

Pour agir avec plus de rapidité et d'efficacité en cas de pic de pollution, Anne Hidalgo et Jean-Paul Huchon demandent aussi que l'arrêté interpréfectoral – qui fait l'objet d'un travail de réécriture engagé par l'Etat – intègre dans sa nouvelle version la notion de persistance d'un épisode de pollution pour l'ozone, et non plus uniquement pour les PM10.

Conformément aux dispositions adoptées en mai 2014 par le Conseil de Paris, la Ville de Paris maintiendra samedi, pour le cinquième jour consécutif, la gratuité du stationnement résidentiel.

Afin d'inciter les Parisiens à privilégier des modes de transports respectueux de l'environnement, Paris poursuivra aussi demain les mesures suivantes de gratuité :

- une heure d'Autolib' pour les abonnés un jour ;
- un abonnement journée à Vélib', qui permettra d'utiliser le service gratuitement pour une durée de 30 minutes par trajet.

Anne Hidalgo invite tous les Franciliens à recourir chaque fois que cela est possible aux transports propres et collectifs, au covoiturage ou aux circulations douces.